Capital

PUBLICATION: Capital.fr
PAYS: FRA
TYPE: Web
EAE: €4031.67
AUDIENCE: 296446

TYPOLOGIE DU SITE WEB: Finance/Finance
VISITES MENSUELLES: 9011963.23
JOURNALISTE: Justine Ferrari
URL: www.capital.fr

> 20 octobre 2026 à 9:33

> Version en ligne

Avec des taux d'État à 5 %, votre fonds en euros va rapporter plus, mais un actuaire explique pourquoi il faudra attendre dix ans pour en voir tout l'effet

© snowing12/Adobe Stock

Alors que les obligations de l'État français à dix ans rapportent presque 5 %, un niveau que la France n'avait plus connu depuis juin 2002, les assureurs-vie ont l'opportunité de réinvestir à des taux bien plus élevés qu'il y a un an. Les fonds en euros ont servi en moyenne 2,63 % nets de frais de gestion en 2025 selon l'ACPR, mais la moitié des assureurs se situent entre 2,3 % et 2,9 %, et les écarts se creusent déjà. Pour savoir à quel rythme les fonds en euros de l'assurance-vie vont profiter de cette hausse, et surtout lesquels vont en profiter plus vite, il faut comprendre leur fonctionnement.

Un fonds en euros est « composé à 75 ou 80 % d'obligations, d'État ou d'entreprises, achetées et conservées depuis des années », explique Nicolas Thilliez, actuaire associé chez Galea, qui nous précise que ces obligations sont « en très grande majorité conservées jusqu'à leur échéance ». Elles produisent donc un rendement comptable qui ne bouge pas même quand les taux de marché varient ; c'est le principe d'une obligation à taux fixe. Lorsqu'une obligation arrive à terme, l'émetteur rembourse et l'assureur réinvestit cet argent, aujourd'hui à un taux bien plus élevé. C'est là que se joue une grande partie du rendement futur du fonds.

Dix ans pour renouveler le portefeuille

« Le vrai enjeu, c'est le renouvellement de ces obligations », assure Nicolas Thilliez. Sur un fonds ancien, « il faut cinq à six ans pour combler la moitié de l'écart entre le taux de marché et celui du portefeuille, et dix ans pour le renouveler entièrement », selon l'actuaire. C'est cette inertie qui a permis aux fonds en euros de servir encore 1,91 % en moyenne en 2022, après des années de taux nuls (1,28 % en 2020 et 2021). Aujourd'hui, c'est l'inverse qui se produit. « La hausse des taux profitera aux fonds en euros, mais lentement », insiste-t-il.

Quels fonds en euros profiteront le plus vite de la hausse des taux ? Plusieurs critères entrent en jeu. Le premier, c'est la collecte. En 2025, les fonds en euros ont collecté 9,1 milliards d'euros nets selon France Assureurs, pour un encours d'environ 1 400 milliards. Avoir une collecte positive, c'est avoir une rentrée d'argent qui permet d'acheter des obligations récentes et donc bien rémunératrices. C'est aussi éviter une collecte négative : trop de demandes de rachat des épargnants forceraient à vendre, si les liquidités disponibles ne suffisaient plus à couvrir les rachats. Or vendre d'anciennes obligations, qui ont perdu de la valeur avec la hausse des taux, fait apparaître des pertes.

Une bonne collecte est donc décisive en ce moment, et c'est pour l'attirer que beaucoup d'assureurs lancent des offres de « taux boostés ». La plupart sont conditionnées à une part d'unités de compte, donc à une prise de risque à côté du fonds en euros.

Onclusive

Tous droits de reproduction réservés.

https://onclusive.com/en-gb/talk-to-us/

Capital

PUBLICATION: Capital.fr
PAYS: FRA
TYPE: Web
EAE: €4031.67
AUDIENCE: 296446

TYPOLOGIE DU SITE WEB: Finance/Finance
VISITES MENSUELLES: 9011963.23
JOURNALISTE: Justine Ferrari
URL: www.capital.fr

> 20 octobre 2026 à 9:33

> Version en ligne

Deuxième critère, la taille du fonds, selon Yves Conan, vice-président du courtier en ligne Linxea : « Les fonds euros à 40 milliards d'euros sont à l'image de gros paquebots, plus difficiles à manœuvrer », explique-t-il, alors que ceux de deux à cinq milliards se pilotent plus facilement. Il cite le Fonds Euro Nouvelle Génération de Spirica (3,08 % en 2025) et Suravenir Opportunités 2, deux fonds distribués par Linxea, qui se renouvellent selon lui de 20 à 30 % par an, un atout quand les taux montent. Revers de la médaille, ces fonds ne garantissent que 97 % à 98 % du capital chaque année.

Troisième critère, l'ancienneté des obligations. Nicolas Thilliez admet que les fonds les plus petits et les plus récents renouvellent plus facilement leur portefeuille, mais précise : « Est-ce que le fonds est en collecte nette positive ? Est-ce qu'il a plutôt des obligations longues, ou de courte durée ? Ceux qui portent encore des obligations longues, datant de la collecte de 2019 et 2020, vont moins bien tirer leur épingle du jeu. » Pour voir ce que contient votre fonds en euros, consultez son rapport de gestion, disponible auprès de l'assureur ou du distributeur.

Les réserves, l'arme secrète de l'assureur

Dernière variable, et pas la moindre : les réserves accumulées par l'assureur. La loi impose à l'assureur de redistribuer au moins 85 % des bénéfices financiers et 90 % des bénéfices techniques, mais il peut en mettre une partie en réserve. C'est la provision pour participation aux bénéfices, qu'il doit redistribuer dans un délai de huit ans. « C'est vraiment le dirigeant qui décide », souligne Nicolas Thilliez. Pour cela, il tiendra compte du niveau des réserves, mais aussi de ses concurrents : en début d'année, l'assureur regarde les taux annoncés par les premiers, et ajuste selon s'il a besoin de se mettre en avant par rapport à la concurrence (et donc, de collecter).

Selon Nicolas Thilliez, le rendement moyen des fonds en euros atteignait 3,1 % à 3,2 % brut de frais de gestion en 2025, alors que l'ACPR mesure un rendement de l'actif des assureurs-vie de 2,8 %. Les assureurs ont donc puisé dans leurs réserves : la provision pour participation aux bénéfices est passée de 4,3 % à 4,0 % des encours en un an, selon le superviseur. Pour les taux 2026, servis début 2027, l'actuaire anticipe encore une hausse : « Les clients ne comprendraient pas que les taux baissent », et surtout, les assureurs veulent éviter la décollecte. Yves Conan a le même avis et estime, lui, que les taux devraient tourner autour de 3,2 ou 3,3 % nets en 2026.

Ceux dont le fonds en euros reste peu rémunérateur peuvent en changer, et si le contrat a plus de huit ans, en limitant la fiscalité. C'est la piste que propose Yves Conan : « On peut utiliser le montant de ses abattements pour faire un rachat partiel net de fiscalité et reverser sur un contrat nouvelle génération. » Prenons un célibataire avec 100 000 euros sur un contrat de plus de huit ans, dont 30 000 euros de gains, placés dans un fonds euros. Pour retirer 4 600 euros de gains (à hauteur de l'abattement annuel), il rachète 15 333 euros : pas d'impôt sur le revenu grâce à l'abattement, et pas de prélèvements sociaux en plus, qui sont déjà prélevés chaque année sur les fonds en euros. Les 15 333 euros seront nets. Attention cependant : le nouveau contrat repart de zéro pour l'antériorité fiscale, et il faut comparer ses frais d'entrée et de gestion, ainsi que sa garantie en capital, avec ceux du contrat quitté.

Onclusive

Tous droits de reproduction réservés.

https://onclusive.com/en-gb/talk-to-us/